

1637 - s.n. - Trésor spirituel des âmes religieuses - BM Lyon

du *Thérèse* (spirituel). 267

en suite du T. Il faut que les subdits rendent à leur Prince
quelques maximes Princes maintiennent leurs subdits dans la
pénalité d'un droit de la loi. Il faut que les subdits rendent à
leur Prince en dévouement. Ainsi, bien qu'il semble que le sub-
dit ne qu'il donne la peine d'emparer de leurs biens
nonmoins c'est en leur cas, puisque par ce moyen
ils jouissent à leur suite du fruit & des secours de leurs be-
soins. Il faut donc que les subdits rendent à leur Prince
non seulement la suite & la peine intentionnelle à Dieu, c'est
ce qui est qu'il nous soufflent avec beaucoup plus d'affec-
tion, mais il nous le rend, car il nous le rend en même
temps intentionnelle pour enlever notre profit & de nous
le rendre. Il faut que les subdits rendent à leur Prince
le respectueux pour notre Roi, il faut que nous le rendons
en dévouement & c'est à dire, qu'à toutes nos actions
nous soyons intentionnelles, intentionnelles, intentionnelles
pour les intentions intentionnelles, intentionnelles de nous
faire que pour les intentions intentionnelles, intentionnelles de nous

Fichier issu d'une page EMAN : <http://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/files/show/66830>